



A QUOI SERT LA MEDIATION FAMILIALE ?

A apaiser les tensions.
A rétablir le dialogue.
A redéfinir les liens familiaux.
A réorganiser la vie quotidienne
dans l'intérêt des enfants.

AVEC QUI ?

Des médiateurs familiaux
Diplômés d'Etat

Le médiateur familial est une
tierce personne impartiale,
tenue au secret professionnel
et à une déontologie.

Son rôle est de permettre
l'échange dans un climat de
confiance et de respect
mutuel.

COMMENT ?

Au cours d'une série
d'entretiens soumis à la
règle de confidentialité.

Dans une dynamique
d'accompagnement et de
responsabilisation.

En abordant les
différents aspects du
conflit.

Dans l'échange, en
construisant des accords
respectueux des besoins
de chacun.

COMBIEN ?

Le premier entretien d'information est gratuit

La participation aux séances de médiation
familiale est individuelle et proportionnelle
aux ressources de chacun des parents, selon
un barème établi par la CAF

Association de Médiation Familiale : Médiation Mosaïque
Association adhérente à la FENAMEF
(Fédération Nationale de la Médiation Familiale et des Espaces Familiaux)
Régie par la loi de 1901 - déclarée en Sous-Préfecture de Grasse
Le 24 décembre 2003 - JO du 24 janvier 2004 - N° W061006753 -
N°SIRET : 453 796 229 000 20

QUAND ?

A tout moment d'une
situation conflictuelle.

Avant, pendant, après
ou en dehors de toute
procédure judiciaire.

La médiation familiale est
demandée par les intéressés eux-
mêmes. Il est souhaitable d'y avoir
recours le plus en amont possible
du conflit pour lui donner un
maximum de chances de réussite.

Elle peut aussi être mise en place à
la demande d'un juge, ou d'autres
professionnels.

Des accords peuvent être signés et
faire l'objet d'une homologation par
le Juge aux Affaires Familiales si
les personnes le souhaitent.

**Association de Médiation
Familiale**

Médiation Mosaïque
Consultation sur rendez-vous

☎ 04 93 70 50 22

mediationmosaique06@gmail.com

www.mediationmosaique.org

A QUI S'ADRESSE LA MEDIATION FAMILIALE ?

Aux parents mariés ou non qui divorcent,
se séparent, ou envisagent de le faire.

Aux parents déjà séparés, qui cherchent
à mettre un terme à des conflits
persistants.

A ceux qui veulent préserver leurs
enfants des conséquences des conflits
entre parents.

Aux grands-parents désireux de maintenir des
relations avec leurs petits-enfants.

Aux familles dont les enfants sont placés
et aux familles d'accueil qui vivent des
désaccords conflictuels à propos des
enfants.

Aux frères et soeurs confrontés à des
conflits liés aux problèmes successoraux
ou autres.

Aux frères et soeurs majeurs désireux
de s'entendre sur une organisation de vie
dans l'intérêt de leurs parents âgés
(santé, soutien économique, lieux de vie...)

A toute personne en difficulté ou en
rupture de communication.

Association Médiation Mosaïque
Service de Médiation Familiale Conventionné
Résidence « Le Souleihado »
80 avenue Georges Pompidou
06130 GRASSE

☎ 04 93 70 50 22
Courriel : mediationmosaique06@gmail.com
Site Internet : WWW.mediationmosaique.org

LA MEDIATION FAMILIALE

« La médiation familiale est un processus de
construction ou reconstruction
du lien familial,
axé sur l'autonomie et la responsabilité des
personnes concernées par des situations de
rupture ou de séparation,
dans lequel un tiers impartial, indépendant,
qualifié et
sans pouvoir de décision,
le Médiateur Familial,
favorise, à travers l'organisation d'entretiens
confidentiels,
leur communication, la gestion de leur conflit
dans le domaine familial entendu dans sa
diversité et dans son évolution ».

Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale (2002)

Avec le Soutien de :



MEDIATION FAMILIALE



Association Médiation Mosaïque

Résidence « Le Souleihado »
80, avenue Georges Pompidou
Quartier des quatre chemins
06130 GRASSE

(Parking privé gratuit - arrêts d'autobus à proximité)

☎ 04 93 70 50 22

Courriel : mediationmosaique06@gmail.com
Site internet : www.mediationmosaique.org